Indiennes à bon marché!
Indiennes à bon marché!
à 5cts la verge chez
O. M. Melanson

Coton Jaune
d'une verge de largeur à seulement 5cts la verge chez
O. M. Melanson

O. M. Melanson

Le Magasin des Magasins.

Le plus rempli, le mieux fourni!

Nouveautés, Groceries, Ferronneries, Chaussures, Epiceries, Faïence, Thé, Farine, etc.

Rien n'y manque!

Bon Marché Extraordinaire!

Echanges très avantageux pour produits de la ferme.

O. M. Melanson,
Shediac.

AVIS DE L'ADMINISTRATION.

Dorénavant l'abonnement au MONITEUR ACADIEN, quand il ne sera pas payé d'avance, ou dans le premier mois, sera comme suit:

Dans les Clubs	$1.25 par année
Hors les Clubs	2.00 "

Nos abonnés sont priés de prendre note de cet avis qui s'applique á tous indistinctement.

Sur les adresses imprimées, nos abonnés peuvent constater où ils en sont avec nous. Exemple:

Pascal Léger 1 89

Les chiffres qui suivent le nom indiquent la date jusqu'á laquelle l'abonnement est payé. Dans le cas ci-dessus, il y a un an d'arrérage.

LE MONITEUR ACADIEN

SHÉDIAC, 9 MAI 1890

Les nombreux amis de Son Honneur le Juge Landry á St-Louis lui ont donné un banquet lundi soir. On sait apprécier lá comme ailleurs l'honneur que l'élévation de l'ex-député de Kent fait rejaillir sur ses compatriotes.

La banque du Nouveau-Brunswick a eu une heureuse année commerciale. Les profits nets de l'année se montent á près de vingt pour cent sur le capital nominal et les épargnes accumulées. Ceci indique un état sain des affaires, quand on considère les méthodes saines et conservatrices de cette banque.

Le duc de Connaught désire que sa visite à Montréal soit parfaitement privée et ne veut pas qu'on lui fasse une réception publique. Telle est l'information que le gouverneur général a envoyé au maire Grenier. Le duc, qui sera accompagné par la duchesse, sera l'hôte de Sir George Stevens pendant son séjour à Montréal.

L'hon. M. Foster a déposé les estimés supplémentaires devant la chambre mardi soir. Au nombre des sommes qui y sont inscrites, nous remarquons les suivantes:

Hâvre de Shédiac—Améliorations à la Pointe-au-Chêne et draguage du chenal, $9,500.

Hâvre de Caraquette—Quai sur les bancs d'huîtres, $1,500.

Nos lecteurs, surtout les membres de la famille Gaudet qui sont si nombreux dans les provinces maritimes et dans la province de Québec, liront avec un vif intérêt l'excellent travail dû à la plume autorisée de M. Rameau de Saint-Père, que nous publions dans une autre colonne. Nos plus sincères remerciements sont acquis á l'auteur d' "Une colonie féodale" pour la primeur de cette intéressante étude.

Nous lisons dans le Herald de Frédéricton:

Le secrétaire pour l'agriculture a depuis une couple d'années trouvé un plan pour stimuler les populations françaises du Nouveau-Brunswick, á prendre un intérêt dans l'amélioration de la culture. Quand on commença á tenir régulièrement des assemblées de la ligue des fermiers, quelques uns des principaux cultivateurs acadiens ont demandé qu'une société analogue fut inaugurée dans les districts français; mais la grande difficulté était de trouver un conférencier. Il y a un mois le gouvernement fédéral nommait M. J. C. Chapais, de Rimouski, sous-surintendant de la ferme expérimentale d'Ottawa, et le secrétaire pour l'agriculture au Nouveau-Brunswick écrivit aussitôt au département á Ottawa, demandant qu'on envoie M. Chapais donner des conférences dans les districts acadiens du Nouveau-Brunswick. La suggestion fut favorablement accueillie par le ministre de l'agriculture qui demanda au professeur Saunders de faire les arrangements nécessaires, si ses plans le permettaient. Le professeur Saunders se montra spécialement anxieux de promouvoir l'agriculture au Nouveau-Brunswick, et a écrit à M. Lugrin qu'il pense que M. Chapais pourra venir en cette province durant le cours de l'été.

Une intéressante discussion a eu lieu au sénat canadien il y a une quinzaine de jours, sur la résolution proposée par l'honorable M. Poirier, laquelle était conçue en ces termes:

"Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Très Gracieuse Majesté la Reine, pour lui demander que l'acte de l'Amérique Britannique du Nord soit amendé de manière á conférer aux législatures provinciales le droit de nommer á l'avenir les sénateurs, à mesure que leurs siéges deviendront vacants, la couronne se réservant la nomination de trois ou de six sénateurs additionnels, ainsi que cela est actuellement prévu par la constitution."

Le sénateur Poirier fit un long et habile discours á l'appui de sa motion. Il compara la constitution canadienne á celles des Etats-Unis et des pays européens. Il est d'opinion que le sénat canadien n'occupe pas dans l'opinion publique la place qui lui revient et qu'on accorde aux chambres hautes ailleurs, parcequ'on se fait l'idée qu'il n'est que la créature, la chose du gouvernement. Il n'en serait pas ainsi si les sénateurs étaient désignés par les législatures locales. Alors notre chambre haute aurait un prestige, une influence qui semblent lui faire défaut sous le système actuel. L'hon. M. Poirier développe sa thèse au milieu d'un feu roulant d'interruptions, et il termine son savant discours comme suit:

"Je remercie le gouvernement d'avoir nommé des hommes de hautes capacités pour diriger cette chambre. Il nous a donné des hommes capables, il a fait tout ce qu'il a pu, mais ne pouvons nous attendre d'avoir ici des membres du cabinet parceque notre autorité, tout en étant légitimée par la constitution, n'est pas conforme à l'idée moderne de gouvernement. Mes remarques n'ont peut-être pas été aussi suivies, aussi enchaînées, qu'elles auraient pu l'être, car j'ai été souvent interrompu. C'est une question difficile à discuter, mais j'ai cru devoir la soulever et obtenir les vues de mes collègues, non pas pour blâmer le gouvernement ou cette chambre, mais pour toucher le fait indéniable que nous ne nous maintenons pas à la hauteur de notre position. Je répète que ce n'est pas la faute du gouvernement ni des membres de cette chambre s'il en est ainsi. Le peuple veut l'exécutif dans l'autre chambre: c'est la faute de la constitution. Il vaut mieux pour nous d'étudier les défectuosités de notre constitution que d'attendre qu'il soit trop tard, que le peuple se soit levé et ait parlé d'une manière bien moins digne pour nous que si nous avions nous-mêmes réglé la question, comme le fait une personne atteinte d'une maladie qui consulte le docteur pour s'assurer de la cause. Je répète que le mal chez nous vient de ce que nous ne tenons pas notre autorité de la bonne source. Nous devrions être en communication avec le peuple; nous avons un électorat naturel devant nous, ce sont les législatures locales des provinces. J'ai fait un calcul et je trouve que si depuis la confédération les sénateurs avaient été nommés par les législatures locales, les partis seraient de force à peu près égale au sénat, et, avec le pouvoir de nommer six autres sénateurs déjà donné par la constitution en cas de dead-lock, le gouvernement pourrait obtenir la suprématie. Tant que cette chambre ne sera pas élue par un corps ayant le pouvoir de nous déléguer le pouvoir ici, nous pourrons gémir, mais nous ne pourrons améliorer notre état."

Plusieurs sénateurs ont pris la parole sur la résolution de l'hon. M. Poirier. Les hons. MM. McDonald (C. A.), Scott (Ontario), McInnes (C.A.), McCallum (Ontario), Haythorne (I. P. E.), Power (N. E.), Howlan (I. P. E.), Kaulbach (N. E.), Vidal (Québec), Abbott (Québec) représentant du gouvernement au sénat, ont prolongé le débat tard dans la soirée. Presque tous ont prétendu que le sénat remplissait ses fonctions á la satisfaction générale et l'hon. M. Abbott a déclaré que le peuple ne demandait pas de changement dans la constitution, parcequ'on reconnait que les sénateurs, qui sont tous des hommes d'expérience et de savoir, font honneur au devoir que leur a délégué la constitution.

Du consentement de la chambre, l'hon. M. Poirier a retiré sa motion.

M. Rameau de Saint-Père.

En nous communiquant l'intéressant travail généalogique que nous publions ailleurs, M. Rameau de Saint-Père nous écrit une lettre que nos lecteurs liront avec plaisir:

Paris, ce 19 avril 1890.

Monsieur,

Conformément à la lettre que je vous adressai en janvier dernier, et conformément à l'obligeante réponse que vous avez bien voulu me faire alors, je vous envois ci-joint un manuscrit formant 15 pages, et contenant l'histoire et la généalogie de la famille Gaudet. Je crois qu'il sera bon que vous en donniez communication à votre collaborateur, M. Placide Gaudet, que cela peut intéresser plus particulièrement, et qui par sa connaissance personnelle des faits, pourra mieux que personne diriger et corriger l'impression.

Vous imprimerez ce travail quand vous voudrez et en le fractionnant comme vous l'entendrez, seulement je vous prierai de m'envoyer trois exemplaires de chacun des numéros où il paraîtra—parce que je veux joindre cette généalogie à plusieurs autres généalogies acadiennes.

Le texte est nécessairement un peu diffus, comme tous les exposés généalogiques, où l'on ne veut pas trop allonger les explications.—Mais la famille Gaudet compte aujourd'hui tant de branches, dont ce récit attirera l'attention, que l'on voudra bien accorder quelqu'indulgence à cette rédaction, dont le travail a été plus compliqué et plus long que l'on ne pourrait le croire d'abord.

Je vous remercie bien cordialement de l'envoi très obligeant de votre journal, dont la lecture m'est très précieuse, vous serait-il possible d'y insérer de temps en temps, quelques détails sur l'Emigration Acadienne aux Etats-Unis. J'ai été douloureusement frappé à mon dernier voyage de l'intensité qu'avait prise cette émigration, en certains quartiers notamment: Dans le district de Shediak et de Memramcook, et sur la côte qui remonte de Shediak à Bouctouche; je l'ai retrouvée aussi très forte à *Eel Brook* près d'Yarmouth, à *Arichat*, sur le Détroit de Canseau, et dans l'île du Prince Edouard. Je serais donc bien désireux que votre journal pût me mettre à même, de temps en temps, d'apprécier si ce mouvement s'active ou se ralentit; et s'il se développe quelques nouveaux établissements agricoles dans l'intérieur.

C'est avec un véritable regret que j'ai appris la mort du vénérable M. Poirier; c'était un précieux témoin de l'ancien temps, et je prends bien part au chagrin qu'a dû éprouver M. Pascal Poirier; je désirerais même lui écrire à ce sujet, mais je ne sais si en ce moment il n'est pas à Ottawa.

Je vois dans le *Moniteur* que le collége de Memramcook se soutient avec succès, et se développe même de plus en plus. Voilà donc encore une demande que je vais vous adresser: ce serait d'indiquer dans votre journal le nombre d'élèves qui s'y trouvent cette année? Combien d'Acadiens? Combien d'Anglais? Y a-t-il eu depuis mon passage plusieurs Acadiens qui soient devenus prêtres?

La santé du Père Lefebvre est toujours chancelante, m'a-t-on dit; dites-lui bien tous les vœux que je forme pour lui, pour son rétablissement, et pour la prospérité de cet excellent collége.

Adieu, cher monsieur, mes compliments à M. Placide Gaudet, à MM. Poirier, à Madame Gallant, et à tous ceux qui peuvent avoir conservé quelque souvenir de

Votre tout dévoué,
E. RAMEAU DE ST-PÈRE.

PARLEMENT FÉDÉRAL.

Ottawa, 2 mai.

L'orateur prend le fauteuil à 3 heures.

Au moment où la chambre allait reprendre la discussion sur la prime en faveur du fer en gueuse, M. Rykert demande la parole pour une explication personnelle au sujet du rapport que le comité des privilèges et élections a décidé de faire relativement aux accusations portées contre lui par Sir R. Cartwright. Il croit qu'il a été traité avec injustice par le comité qui n'a pas obligé son accusateur á porter des accusations directes contre sa conduite officielle de député.

L'hon. M. Blake s'oppose à ce que M. Rykert discute un rapport de comité qui n'est pas encore soumis á la chambre. Il proteste aussi contre les attaques de M. Rykert sur la conduite du comité.

M. Rykert continue en disant qu'il est fermement convaincu qu'il n'a pas été traité avec justice par la chambre et par le comité des privilèges et élections. Il n'a aucune faute á se reprocher dans sa conduite de mandataire du peuple, et il est prêt à se soumettre de nouveau au jugement de ses électeurs, confiant qu'ils lui donneront encore une fois le mandat de représentant du comté de Lincoln. En conséquence, il annonce á l'orateur qu'il donne sa démission de député de Lincoln.

En prononçant ces derniers mots, M. Rykert quitte son siège et sort de la salle des séances au milieu d'un silence général.

C'est la décision à laquelle est arrivé, ce matin, le comité des privilèges et élections de confier á un sous-comité composé de Sir John Thompson, l'hon. M. Blake, M. Girouard et M. Davies, le soin de combiner les opinions émises par Sir John Thompson et M. Blake, qui a porté M. Rykert à ne pas attendre le rapport de ce sous-comité, lequel devait conclure de la même manière que la motion Cartwright.

L'hon. M. Chapleau donne avis qu'il proposera lundi un bill établissant un bureau de statistiques du travail.

La chambre s'occupe de la discussion de divers bills publics pendant le reste de la séance.

Ottawa, 5.

La séance est ouverte à 3 heures.

M. Girouard dépose le rapport du comité des privilèges et élections, lequel donne le résultat de l'enquête au sujet de l'affaire Rykert.

Sir John A. Macdonald, en réponse à M. Blake, dit qu'il s'entendra, demain, avec le chef de l'opposition, pour fixer un jour pour la discussion du rapport concernant l'affaire Rykert.

L'honorable M. Chapleau dépose un bill aux fins de créer un bureau de statistiques pour l'avantage des classes ouvrières.

Ce bureau fera partie du département de l'agriculture et sera sous le contrôle du chef de ce département. Celui-ci aura un un assistant qui sera chargé de recueillir des statistiques des différentes associations ouvrières. Il va falloir dix mille piastres pour établir ce bureau et une somme de treize mille piastres sera consacrée à la publication du rapport du ministre de l'agriculture, qui agira comme commissaire.

Le bill est lu pour la première fois.

Le bill pour amender l'acte concernant les marins chap. 74 des statuts revisés, est lu pour la troisième fois.

Sur la proposition de l'honorable M. Foster, le rapport sur la résolution aux fins d'accorder une prime pour le fer en gueuse fabriqué avec du minérai provenant de ce pays est adopté et un bill basé sur cette résolution est déposé et lu pour la première fois.

On procède ensuite á discuter les amendements faits par le Sénat au bill concernant les banques.

L'amendement concernant le recours du tireur d'un chèque, dans le cas d'un endossement faux, est modifié.

La motion demandant le concours de la chambre est adoptée par un vote de 58 contre 43.

Les autres amendements faits par le Sénat au bill concernant les banques sont adoptés.

Un bill concernant le taux de l'intérêt, venant du Sénat, est adopté.

Le bill concernant les banques est soumis au comité général de la chambre.

Deux clauses sont amendées, puis le comité rapporte progrès.

La résolution concernant le contrat avec la compagnie du chemin de fer de Calgary et Edmonton est adoptée par le comité général de la chambre et un bill basé sur cette résolution est déposé et lu pour la première fois.

Sir Hector Langevin, en réponse à M. Laurier, dit que les estimations supplémentaires seront soumises à la chambre demain et les subventions accordées aux compagnies de chemins de fer, le jour suivant.

La séance est levée à 12.15 heures.

Histoire et Généalogie de la Famille Gaudet en Acadie, de 1620 à 1730

Dans l'histoire de la famille des Blanchard, on mentionne plusieurs fois les Gaudet, et les alliances que ces deux familles contractèrent ensemble; il se trouve en effet entre elles une grande connexité, et il est probable qu'elles furent contemporaines dans leur établissement. Le vieux Jean Gaudet, patriarche de sa race, est porté sur le recensement de 1671 comme ayant 96 ans; c'est á peu près l'âge qu'aurait eu á cette époque Guillaume Blanchard, 1er du nom, s'il eut vécu jusque là.

Malheureusement les registres de Belle île, sont á peu près muets sur les Gaudet, et nous en serons presque réduits à nous contenter des détails fournis par les recensements. Voici néanmoins quelques phrases incidentes que nous avons recueillies á ce sujet dans ces déclarations: 1o. Paroisse de Sauzon 12eme Déclaration. ".....Estienne Hébert amena de France Marie Gaudet."—2o. Paroisse du Palais, 1ère Déclaration. "Daniel LeBland, qui avait été marié une première fois en France, épousa Françoise Gaudet en secondes noces, et l'amena en Acadie." Autre Déclaration, même paroisse: "Estienne Hébert, marié á Anne Commeau, était fils de Estienne Hébert, venu de France avec sa femme Marie Gaudet."—3o. Paroisse de Locmaria, 9eme Déclaration.—".....Martin Aucoin, 1er du nom, était issu d'un autre Aucoin, venu de France, et de Marie Gaudet, de Port Royal."

Passons maintenant aux Recensements:

EN 1671,

Jean Gaudet, âgé de 96 ans, demeurant avec sa femme Nicolle Colleson et leur fils Jean, âgé de 28 ans, 6 bêtes á cornes, 3 brebis, et 3 arpents de terre en culture; à côté d'eux on trouve Denys Gaudet, 46 ans, (que tout indique être le fils de Jean Gaudet), sa femme Martine Gauthier et leurs enfants: Anne, âgée de 25 ans, Marie de 21 ans, Pierre 1er du nom, 20 ans, Pierre, 2eme du nom, dit Gaudet le Cadet, âgé de 17 ans, et Marie 2eme du nom, de 14 ans; ils conduisent tous ensemble une exploitation agricole assez considérable, ils ont 9 bêtes á cornes, 13 brebis, et 6 arpents de terre en culture.

RECENSEMENT DE 1686.

Jean Gaudet est mort, mais sa veuve, Nicolle Colleson, que nous supposons avoir été une écossaise de Port Royal, épousée en secondes noces vers 1642 par Jean Gaudet, lui a survécu: elle parait demeurer avec son fils Jean, lequel s'est marié dans l'intervalle avec une fille nommée Jeanne Henry; ce nouveau ménage a un fils nommé Jean comme son père, ce fils est âgé de 12 ans, et il a 4 sœurs; la famille ne possède que 4 bêtes á cornes et 4 moutons.

Denys Gaudet, le fils aîné du vieux Jean, n'est point inscrit dans le recensement de 1686: mais c'est une omission accidentelle sans doute; car étant devenu veuf, il demeurait á cette date avec son fils cadet, chez lequel nous le retrouvons dans les recensements suivants: Son fils aîné, Pierre, a épousé Anne Blanchard, ils ont huit enfants, dont 5 fils: Giroud, qui a 20 ans, Bernard 13 ans, Pierre 11 ans, Claude 9 ans et Abraham 7 ans; plus trois filles.

Il y a ici une erreur évidente: ce Giroud, âgé de 20 ans, ne peut être le fils de Pierre Gaudet, car il eut fallu que Pierre Gaudet se fût marié en 1665, c'est-á-dire á 13 ans; c'était un orphelin qu'ils avaient élevé, et on peut voir dans l'histoire de la famille Guérin comment nous avons été conduit à reconnaître que ce nom de Giroud était le nom défiguré de Gérôme Guérin, consin-germain d'Anne Blanchard.

Le second fils de Denys Gaudet, Pierre dit le Cadet, chez lequel il vit, a épousé sa belle-sœur Marie Blanchard; ils ont 5 fils: Pierre, 10 ans; Antoine, 7 ans; Germain, 5 ans; Guillaume, 3 ans; et Denys, 2 mois; ont chez eux 10 bêtes á cornes et 18 moutons.

Dans ce même recensement de 1686, apparait un Jean Gaudet, dont on ne trouve aucune trace en 1671, sa femme est inscrite sous le simple nom de Jeanne, ils ont un fils de 12 ans, 3 filles, 10 bêtes à cornes et 17 moutons. Quel est ce Jean Gaudet et d'où sort-il? Denys Gaudet n'a eu aucun enfant de ce nom, et le plus âgé de ses petits fils n'a que 13 ans; ce dernier Jean Gaudet ne vient donc point de lui; on ne peut pas le confondre non plus avec Jean Gaudet ci-dessus désigné, fils de Jean Gaudet et de Nicolle Colleson; on ne le retrouve pas dans le recensement de 1693, mais il reparaît en 1698 ainsi désigné: Jean Gaudet, âgé de 42 ans, avec sa femme Jeanne Lejeune, âgée de 47 ans, résidants à Port Royal; tandis que l'autre Jean Gaudet a été se fixer aux Mines; puis on ne le rencontre plus désormais dans aucun recensement.

Pour nous, nous serions assez porté á croire que ce Jean Gaudet pourrait être un des membres de la famille métisse Gaudet qui était fixée á la Hève et dont nous aurons á reparler tout à l'heure. Dans cette hypothèse ce Jean Gaudet aurait séjourné passagèrement á Port Royal de 1686 à 1700, puis serait retourné á la Hève rejoindre ses autres parents; cette supposition est d'autant plus plausible qu'il a existé, ainsi que nous le savons par ailleurs, de nombreuses alliances entre la famille Lejeune et les Gaudet de la Hève.

RECENSEMENT DE 1693.

Denys existe encore, il a 70 ans, et il demeure avec son fils Pierre Gaudet le Cadet, âgé de 39 ans; celui-ci dirige une des exploitations les plus importantes de Port Royal; il est propriétaire de 20 bêtes á cornes, 32 brebis, 15 porcs, et 25 arpents de terre en culture. Dans toute l'Acadie il n'y a que trois fermes plus considérables que la sienne: celle de Jacob Girouard, celle de Marie Bernard, veuve Landry, et celle de Guillaume Blanchard, son beau-frère, le plus riche de tous, qui possède 30 bêtes à cornes, 40 brebis et 30 arpents de terre en culture. Gaudet le Cadet a avec lui sept enfants dont six garçons: Pierre, âgé de 16 ans; Antoine de 13; Germain de 11; Guillaume de 9; Denys 7, et Jean 3.

Pierre Gaudet l'aîné possède: 10 bêtes à cornes, 12 brebis, et 26 arpents de terres cultivées; il a avec lui neuf enfants, dont six garçons: Bernard 19 ans; Pierre 17; Claude 15; Abraham 13; Augustin 7 et Jean 3.

Nous ne trouvons plus, á Port Royal, en 1693, Jean Gaudet, sa femme Jeanne Henry et leurs enfants; ils avaient passé aux Mines depuis plusieurs années comme nous l'avons indiqué tout á l'heure, et cette branche de la famille resta pour toujours fixée dans cette seigneurie. Jean Gaudet, âgé de 47 ans, et devenu veuf de Jeanne Henry, y figure en cette année 1693, avec un fils, trois filles, 15 bêtes á cornes et 10 moutons. Quant à l'autre Jean Gaudet de 1686, celui que nous supposons avoir été un métis, il ne se retrouve pas non plus à Port Royal, en 1693, mais il reparaîtra en 1698.

RECENSEMENT DE 1698.

Voici ceux qui sont inscrits á Port Royal: Pierre Gaudet dit le Cadet et sa femme Marie Blanchard, ils possèdent 25 bêtes à cornes, 35 moutons, 15 porcs, 26 arpents de terres en culture, et un verger de 12 arbres fruitiers. Le chef de la famille, Denys Gaudet, âgé de 82 ans, vit toujours avec eux, le ménage s'est accru de Bernard qui a 7 ans et Marie 4, ils sont donc neuf enfants.

Pierre Gaudet l'aîné a quitté Port-Royal, comme nous allons le voir, pour aller s'établir á Beaubassin avec sa famille; seulement le plus vieux de ses garçons, Bernard, âgé de 25, est resté á Port Royal; il avait épousé l'année précédente Jeanne Thériau, et il a sans doute conservé l'habitation de son père, car il possède déjá, la seconde année de son mariage, 12 vaches, 18 brebis, 16 arpents de terres en culture, et un verger de 50 pommiers; lá ils vivent paisiblement en compagnie de sa grande tante Marie Gaudet, veuve de Estienne Hébert, âgée de soixante ans.

Enfin un peu plus loin, toujours á Port Royal, nous rencontrons Jean Gaudet, âgé de 42 ans, et sa femme Jeanne Lejeune, ceux-lá que nous supposons avoir été des métis; leur bétail a beaucoup diminué depuis 1686, ils n'ont plus que 3 bêtes á cornes, 4 brebis et un arpent et demi de terre en culture; c'est la dernière fois qu'ils figurent dans les recensements.

Nous n'avons pas de recensement pour le quartier des Mines, en 1698; mais celui de la Seigneurie de Beaubassin mentionne toute la famille de Pierre Gaudet l'aîné, qui a transporté dans ce canton le siège de son établissement; sa femme Anne Blanchard et tous ses enfants y sont fixés près de lui, sauf Bernard, qui est resté à Port Royal; ils ont 10 bêtes à cornes et dix arpents de terre déjá mis en culture. Quels sont les motifs qui ont pu déterminer cette émigration? on peut croire que le transport d'une partie de la famille Blanchard, et de la famille Guérin en ce pays, quinze ou vingt ans auparavant, ne fut pas étranger à ce mouvement.

Nous savons en effet par les Déclarations de Belle île que Marie Blanchard, veuve de Jérôme Guérin, alla se retirer á Beaubassin, dans les temps primitifs, alors que Jacob Bourgeois y établissait les premières familles acadiennes; ce fut elle probablement qui entraîna avec elle à Beaubassin les frères Poirier, neveux ou petits-neveux de sa mère Huguette Poirier; nous savons en outre par le Procès Campagnard que Martin Aucoin et sa femme Marie Gaudet résidaient á Beaubassin dès 1685, aux gages de M. de la Vallière; or les deux nièces de Marie Blanchard avaient épousé les deux frères de Marie Gaudet; et l'une de ces deux nièces, Anne Blanchard, devint précisément la femme de ce Pierre Gaudet l'aîné, qui en 1698 venait d'émigrer de Port Royal á Beaubassin, avec tous les siens, et en compagnie de Jérôme Guérin, petit-fils de Marie Blanchard, veuve Guérin.

Il n'est donc pas étonnant que cet ensemble de circonstances ait pu influer sur l'esprit de notre Pierre Gaudet; cette influence avait d'autant plus de force que depuis plusieurs années, beaucoup d'Acadiens, nous le savons, songeaient à former des établissements nouveaux, hors du quartier de Port Royal. C'est ainsi que Pierre Gaudet l'aîné se décida, dès avant 1698, á se diriger sur Beaubassin, en laissant toutefois sur son habitation de Port Royal le plus âgé de ses fils, Bernard, qui venait d'épouser Jeanne Terriau. Tous ses enfants le suivirent dans la seigneurie nouvelle, où ils ne tardèrent pas à se marier, et où ils créèrent en peu d'années plusieurs habitations.

En 1699, le fils cadet de Pierre Gaudet l'aîné, nommé Pierre comme lui, âgé de 23 ans, épousa Cécile Aubin-Mignaut, fille d'un des plus anciens colons de Beaubassin, venu du Canada avec M. de la Vallière. Dans les années suivantes deux autres de ses frères se marièrent: Claude avec Marguerite Blou, et Abraham avec Agnès Girouard, l'une et l'autre de Beaubassin. Leur père, Pierre Gaudet, qui s'était assuré dès son arrivée un lot de terrain considérable, donna á chacun de ses fils en les mariant cent arpents de terre selon l'usage, et ces jeunes gens travaillèrent aussitôt á leur installation; ils travaillèrent si bien qu'en 1707 Pierre Gaudet, après avoir établi ces trois garçons, avait encore à lui 12 bêtes á cornes et 5 porcs; son fils cadet, qui avait déjá 2 enfants, possédait 9 bêtes à cornes, 8 moutons et 4 porcs; le troisième Claude, 12 bêtes à cornes, 12 moutons, et 8 porcs, avec trois enfants; Abraham avait deux enfants, 6 bêtes á cornes, 3 moutons et 7 cochons; enfin les deux derniers fils, Augustin et Antoine, restaient avec lui.

E. RAMEAU DE SAINT-PÈRE.

(*à suivre.*)

Epouvantable Holocauste!

LE FEU ÉCLATE DANS UN ASILE D'ALIÉNÉS.

L'asile des lunatiques de la Longue-Pointe, à quelques milles en bas de Montréal, est devenu la proie des flammes mardi. Cette immense institution, dirigée par les Religieuses de la Providence, ne contenait pas moins de treize cents patients, et il est plus facile d'imaginer que de décrire les scènes horribles auxquelles on a assisté pendant cette conflagration. Il est impossible de le savoir au juste encore—et peut-être ne le saura-t-on jamais—mais il est á craindre que de cent à deux cents malheureux fous et folles ont trouvé la mort dans cette immense hétacombe humaine.

Le feu s'est déclaré dans un appartement de la bâtisse centrale, et ce fut le chapelain qui donna l'alarme. Le chapelain, les docteurs Bourque et Barolet, et les bonnes sœurs se multiplièrent pour arracher les patients aux flammes. Mais affolées de terreur, les malheureuses créatures résistaient aux efforts que l'on faisait pour les sauver. Les flammes semblaient les fasciner. En peu de temps il fut impossible de porter secours aux étages supérieurs, et un bon nombre furent brûlés vifs, en poussant des cris de terreur qui faisaient dresser les cheveux sur la tête des spectateurs impuissants.

Les pompiers de Montréal vinrent á la rescousse, mais les flammes étaient maîtresses des immenses édifices, qui avaient coûté plus d'un million de piastres. Alors les pompiers se dévouèrent á la tâche de sauver les malheureux. Le chef Benoit ordonna à ses hommes d'enfoncer les portes á coups de hache. Mais c'était peine inutile bien souvent. Dans une grande salle se trouvaient vingt-cinq folles et en voyant apparaître leur sauveur, elles se blottirent dans un coin et se cramponnant les unes aux autres, elles résistèrent aux efforts des pompiers, qui ne les abandonnèrent que lorsque les flammes les enveloppèrent. A une autre partie de l'établissement la sœur Marie était malade á l'infirmerie, au cinquième étage. Trois sœurs se portèrent á sa rescousse. Enveloppant leur compagne malade dans une couverte, elles s'élancèrent dans l'escalier; mais, ô horreur! les flammes les entourèrent et toutes quatre furent brûlées vives.

Peu après un immense craquement se fait entendre comme une détonation, et le corps de la bâtisse s'écroule, emportant on ne sait combien de malheureux.

Parmi les victimes de cette épouvantable catastrophe se trouvent une Mme Williams, d'Halifax, et Mme James Mulhall, fille de M. John Sutton, commis-en-chef au bureau du surintendant des ateliers de l'Intercolonial á Moncton. Ayant eu la raison affectée par une longue maladie, Mme Mulhall fut internée á l'asile de la Longue-Pointe il y a quelques mois.

REÇUS

Docité Bourque	Notre Dame	$1 00
Basile Daigle	St Charles	1 25
Avila Poirier	Kildare Station	5 00
Aurèbe Hébert	Cap Pelé	2 00
Mme St Laurent	Moncton	2 50
Pac E Bourque	Cap Pelé	2 00
Inspecteur Smith	Petitcoudiac	1 50
Larry Tardif	Edmundston	1 00
Denis F Bourque	Legerville	1 00
Zozime Gallant	Fifteen Point	1 10
Aimé L LeBlanc	Moncton	2 00
Jas Dalton, Esq	Ottawa	2 00
Aimé J Gallant	Gr Digue	25
Clém S Léger	Shédiac	50
Anastase P Belliveau	St Pierre	25
Doc F Richard	Pré-d'en-haut	1 25
Nap S LeBlanc, Ecr.	Cap Pelé	1 00
Philippe H LeBlanc	Iceboro	1 00
Sifroi T Girouard	East Boston	1 00
Thadée S. Melanson	Salem	2 00
Patrick Cassidy	Shédiac	1 50
Léon Bourgeois	Cocagne Cape	1 00

Dickie Freres.

Ayant récemment déménagé dans le magasin que nous avons acheté de M. John Calder, nous avons un grand assortiment des marchandises suivantes:

Farine,
Farine de Blé d'Inde,
Moulée,
Groceries Principales,
Marchandises Sèches,
Tapisserie,
Quincaillerie,
y compris un assortiment de
Voitures Fines,
Barres de Fer, &c.

Nous sommes en mesure de vendre ces marchandises

Au Prix le Plus Bas,

L'acheteur ferait bien de venir demander le prix de nos marchandises avant d'aller acheter ailleurs, vû que nous sommes décidés de vendre á petit profit.

Faites nous une visite.

Nous vous montrerons nos marchandises avec plaisir.

Dickie Bros.
Shédiac N B 1er mai 1890—3m

Marchandises du Printemps.

J'arrive de St-Jean où j'ai fait mes achats du printemps. Tout en remerciant mes pratiques et le public en général pour le patronage du passé, je les prie de continuer á me patroner. Je vendrai mon nouvel assortiment de marchandises á des prix exceptionnels. Tous sont invités á venir faire une visite pour examiner mon nouveau stock qui est au complet en fait de groceries et de marchandises sèches.

J. P. Breau.
Memramcook, 1er mai.—3i.